



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP/BUR/51/6/Corr.1*
5 décembre 1997

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles

Sophia Antipolis, France, 31 octobre 1997

**RAPPORT DE LA
REUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES
A LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER
MEDITERRANEE ET A SES PROTOCOLES**

* Réédité pour des raisons techniques

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone s'est tenue à Sophia Antipolis (France), dans les nouveaux locaux récemment inaugurés du Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB) du PAM, le 31 octobre 1997.

Participants

2. Ont pris part à la réunion: S.E. M. Lahoucine Tijani, Ministre marocain de l'environnement, Président du Bureau des Parties contractantes; M. Mohamed Si Youcef, Directeur général, Ministère algérien de l'environnement (Vice-Président); M. Alexandros Lascaratos, agent de liaison du PAM pour la Grèce (Vice-Président); Mme Nehama Ronen, Directeur général, Ministère israélien de l'environnement (Vice-Président); M. Abdel Ghaffar Aldieb, Directeur du Département du développement durable, Ministère égyptien des affaires étrangères, représentant le Vice-Président pour l'Égypte; et Mme Amparo Rambla Gil, Directeur général adjoint, Ministère espagnol de l'environnement (Rapporteur).
3. M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, et M. I. Dharat, Administrateur de programme, représentaient le Secrétariat.
4. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour.

Ouverture de la réunion

5. La réunion a été ouverte par S.E. M. Lahoucine Tijani, Président du Bureau, qui a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Centre du Plan Bleu d'accueillir la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. La réunion a adopté l'ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP/BUR/51/1 et de sa version annotée figurant sous la cote UNEP/BUR/51/2.

Point 3 de l'ordre du jour.

Rapport du coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la dernière réunion du Bureau (Palma de Majorque, 9 mai 1997)

7. Le Coordonnateur a présenté le rapport figurant sous la cote UNEP/BUR/51/3 et rendant compte des activités pour la période mai-septembre 1997. Il a brièvement exposé aux participants la teneur des diverses sections du rapport:

Questions financières

8. M. Chabason a indiqué que la Libye avait versé une partie substantielle de ses arriérés au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, soit un montant de 295.405 dollars E.U., reçu récemment. Ce montant avait été prévu au titre du budget

1997. Il a aussi précisé que le PNUE avait accepté de renoncer à prélever sur la contribution volontaire de l'EU les 13% correspondant aux coûts d'appui au programme, et ce à compter de 1998. Les fonds ainsi libérés (de l'ordre de 63.000 dollars E.U.) seraient alloués à diverses activités.

9. A ce propos, le Président, tout en remerciant la Libye de son récent versement, a exprimé le souhait que celle-ci acquitte prochainement le solde de ses arriérés.

Questions du personnel

10. Le Coordonnateur a informé la réunion de la procédure en cours en vue de pourvoir les deux postes de Coordonnateur adjoint et de Coordonnateur du MED POL. Il indiqué que les avis de vacance de poste avaient été publiés le 20 juin 1997 et adressés à tous les Points focaux du PAM pour qu'ils en prennent note et les diffusent largement. Le délai de soumission des candidatures avait été fixé au 31 juillet, puis reporté au 15 août 1997. Un jury composé de hauts fonctionnaires du PNUE avait été institué et s'était réuni à Genève le 22 octobre 1997. Une liste succincte de candidats avait fait l'objet d'un examen approfondi de la part du jury et des recommandations précises avaient été adressées au Siège du PNUE.
11. Cette question a donné lieu à un bref échange de vues au cours duquel le Vice-Président représentant la Grèce a indiqué que son pays jugeait essentiel que le PAM continue à se développer. Il importait beaucoup, notamment à cette phase de réorientation et de recentrage, que la mise en oeuvre du PAM-Phase II et du MED POL-Phase III soit organisée de la meilleure façon possible. La Grèce attachait donc une importance extrême au recrutement du Coordonnateur adjoint et du Coordonnateur du MED POL qui avait été amorcé. A cet égard, la Grèce tenait à souligner que le recrutement devait s'opérer en pleine conformité avec les avis de vacance de poste afférents.
12. La déléguée du Maroc s'est déclarée satisfaite de ce que le PNUE n'ait pas imposé de candidats extérieurs à la région méditerranéenne. Elle a ajouté qu'elle avait confiance dans le système PNUE, suivi jusqu'à présent, pour la sélection du personnel.
13. Le Président s'est félicité de l'intérêt manifesté par les pays à l'égard de ce recrutement afin que les postes soient pourvus avec des personnes compétentes.

Structure du PAM

14. Le Coordonnateur a informé la réunion des travaux du Groupe ad hoc sur les structures du PAM, mis en place conformément à une décision de la dernière réunion des Parties contractantes. Il s'est brièvement arrêté sur certaines des principales recommandations du Groupe qui devaient être examinées et approuvées par la prochaine réunion des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997).

Etude d'impact sur l'environnement concernant le PAM

15. M. L. Chabason a déclaré que, pour évaluer les effets des projets du PAM sur l'environnement et la durabilité des résultats, le PNUE était en train de réaliser une étude d'impact sur l'environnement concernant le Projet méditerranéen (PAM). A cette fin, des consultants du PNUE s'étaient rendus dans plusieurs pays méditerranéens, auprès de Centres d'activités régionales et de plusieurs organisations non gouvernementales. Le rapport des consultants devait être prochainement finalisé et serait distribué aux Parties contractantes pour examen.
16. Lors d'un bref débat sur cette question, il a été souligné que le rapport de l'étude d'impact devrait être d'abord distribué aux points focaux nationaux du PAM avant d'être transmis à la réunion des Parties contractantes. Plusieurs participants ont fait observer que le titre du projet devrait être changé puisqu'il ne s'agissait pas d'une étude d'impact.

Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

17. Le Coordonnateur a informé le Bureau des principaux résultats de la troisième réunion de la CMDD qui venait tout juste de se tenir (Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997). Il a fait observer que la réunion était convenue de recommandations concrètes concernant les deux thèmes à court terme, à savoir la gestion durable des zones côtières et la gestion de la demande en eau. De plus, un projet de règlement intérieur avait été soigneusement examiné, remanié et approuvé par la Commission. Ces recommandations seraient soumises à la prochaine réunion des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997) pour approbation finale.
18. Lors du débat qui s'est alors engagé, il a été souligné que la Commission devrait être incitée à appuyer les pays méditerranéens dans l'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable. Un autre point soulevé touchait le retard qu'un groupe de travail, traitant du développement urbain/rural, avait pris dans ses travaux. A ce sujet, le Coordonnateur, appuyé par un autre intervenant, a fait valoir qu'il appartenait à la Commission d'établir et de décider ses travaux à venir et que c'était en son sein que ces questions devaient être soulevées. Il a également été rappelé que le Bureau pouvait livrer son avis général sur les travaux de la Commission et la nécessité de définir une approche méthodologique de ses travaux futurs. Des idées et propositions du Secrétariat seraient les bienvenues à cet égard.

Rapports des Centres d'activités régionales

19. Le Vice-Président représentant Israël a évoqué la réunion sur la Surveillance du rendement des projets qui était prévue à Beyrouth du 15 au 17 décembre 1997, et elle a demandé que le lieu de la réunion soit transféré dans un autre pays pour permettre à son pays d'y participer.
20. Le Secrétariat a fait observer que ladite réunion était organisée par la Banque mondiale (METAP) et que seuls les pays bénéficiaires étaient invités à cet atelier.
21. Un autre point soulevé a porté sur la nécessité d'éviter le chevauchement des travaux entre les Centres d'activités, par exemple sur la question de l'eau dont traitaient en même temps le PB et le PAP. La réunion a également insisté sur la nécessité d'évaluer la contribution réelle des pays hébergeant un CAR. Mention a été faite à cet

égard des difficultés qu'éprouvent certains pays à se consacrer à un CAR et à en tirer parti.

22. S'agissant des projets PAC, l'accent a été mis la question de leur suivi qu'il convenait d'exécuter de manière avisée, car ce n'était pas un exercice facile. Sur ce point, il a été proposé d'inclure dans les projets PAC une section consacrée au suivi avec une allocation budgétaire, y compris la convocation d'une conférence de donateurs. Dans l'intervalle, les pays devraient se doter des moyens d'effectuer le suivi. En outre, il a été souligné que le suivi comprenait l'assistance aux pays pour leur permettre de concrétiser les études préparées dans le cadre d'un projet PAC donné. Il était également important de préciser les dates de lancement d'un projet PAC et celles de son achèvement. Le Secrétariat a été invité à avancer des propositions concrètes concernant le suivi des projets PAC en cours et achevés.
23. Sur la question du recrutement de consultants pour les projets du PAM, il convenait de le diversifier en privilégiant notamment l'Est et le Sud de la Méditerranée.
24. Le Vice-Président représentant Israël a évoqué la question de la nomination imminente d'un nouveau directeur pour le CAR/PAP, et elle a fait observer qu'il s'agissait là d'une question importante et que le PAM devrait être associé au processus de sélection. Le Coordonnateur a informé la réunion que, lors de son séjour en Croatie à l'occasion de la réunion sur la responsabilité et la réparation des dommages (23-25 septembre 1997), il avait eu avec les autorités croates une entrevue au cours de laquelle il avait, au nom du PAM, fait part de la nécessité d'affecter à ce poste une personne compétente et ayant les qualifications requises.

Information

25. Le Coordonnateur a informé la réunion des publications et de la documentation publiées par le PAM. Il a notamment mentionné la traduction en arabe du bulletin MEDONDES par une ONG du Sud (APNEK/Tunisie), la publication de la version française de la brochure sur le PAM, de la brochure sur la CMDD et du lancement sur Internet d'une page d'accueil du PAM mise à jour tous les quinze jours.

Questions juridiques

26. Le Coordonnateur, au sujet de la position des ratifications des instruments juridiques du PAM figurant à l'annexe III de son rapport d'activité, a indiqué que, malheureusement, à ce jour, aucune Partie contractante n'avait annoncé de ratification. Il a instamment invité les Parties contractantes, et notamment les membres du Bureau, à accélérer leur procédure de ratification. Il a estimé que, d'ici la fin de 1998, des instruments juridiques du PAM devraient être entrés en vigueur.
27. Le rapporteur représentant l'Espagne a indiqué que ce processus était déjà engagé dans son pays. Elle estimait qu'il serait achevé l'année prochaine. Au sujet de l'annexe III "Position des ratifications", elle a proposé d'inscrire dans une nouvelle colonne les dates de signature et de ratification des modifications de la Convention et de ses divers Protocoles.
28. A l'issue du débat général, la réunion a pris note du rapport d'activité du Coordonnateur.

Point 4 de l'ordre du jour.

Préparation de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Tunis, 18-21 novembre 1997)

29. Le Coordonnateur a informé la réunion du travail accompli jusque là pour la préparation de la Dixième réunion ordinaire. Il a brièvement exposé la teneur de l'ordre du jour provisoire de la réunion et les questions soulevées par son organisation. Il a indiqué que la réunion serait officiellement ouverte par S.E le Ministre marocain de l'environnement, Président du Bureau des Parties contractantes. En sa qualité de Président de la CMDD, il présenterait également les travaux de la Commission, en liaison avec la présentation du rapport d'avancement du Coordonnateur sur les activités de la CMDD.
30. Le Coordonnateur a également annoncé au Bureau qu'une partie de la première journée (18 novembre) et la matinée de la seconde (19 novembre) seraient consacrées aux déclarations générales des chefs de délégation sur l'environnement, le développement durable et la coopération euro-méditerranéenne, pour un temps de parole qui ne devrait pas dépasser 10 minutes chacun. Le Coordonnateur a indiqué qu'il serait établi un nouveau document regroupant les recommandations de la CMDD sur la gestion des zones côtières et les ressources en eau, le règlement intérieur remanié de la Commission, le Programme d'actions stratégiques (PAS) et les nouvelles ONG à inscrire sur la liste des partenaires du PAM.

Point 5 de l'ordre du jour.

Règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

31. M. I. Dharat, Administrateur de programme, a présenté le projet de règlement intérieur de la Commission figurant sous la cote UNEP/BUR/51/4. Il a informé la réunion que l'avant-projet de règlement intérieur avait été établi par le Secrétariat conformément à la décision de la première réunion de la CMDD (Rabat, 1996). Le projet de texte avait été examiné par la première réunion du Bureau de la Commission (Athènes, 20-21 février 1997), diverses propositions avaient été avancées puis incorporées dans un projet remanié. Faute de temps, la deuxième réunion de la Commission (Palma de Majorque, 6-8 mai 1997) n'avait pas été en mesure d'examiner le projet remanié et avait décidé de renvoyer la question à troisième réunion (Sophia Antipolis, 28-30 octobre 1997).
32. Le texte remanié (deuxième version) a fait l'objet d'un examen approfondi lors de la troisième réunion de la CMDD, diverses modifications y ont été apportées et intégrées dans une nouvelle version qui a été approuvée par la réunion. La principale divergence a porté sur la nécessité ou non d'un Bureau de la Commission et, au terme d'un débat prolongé, un consensus s'est dégagé pour qu'un Bureau se composant de 6 membres soit créé sur la base d'une répartition géographique équitable et parmi les divers groupes. Le Bureau devrait comprendre trois membres représentant des Parties contractantes, un représentant de chacune des trois catégories prévues par le mandat de la CMDD. En cas de besoin, l'Unité de coordination, en accord avec le Président du Bureau pourrait convoquer une réunion du Bureau entre deux réunions de la Commission pour assurer le suivi et le bon déroulement des travaux de cette dernière.

33. Le Vice-Président représentant la Grèce, tout en acceptant la proposition de la CMDD, a rappelé au Bureau la préoccupation et la réserve exprimées par son pays, lors de la réunion des points focaux nationaux du PAM, sur la création d'un Bureau de la CMDD auquel il ne souscrivait pas dans le souci d'épargner le plus possible les ressources restreintes du PAM et d'éviter confusion et conflits entre des organes du PAM. Le Vice-Président représentant Israël a déclaré partager cette préoccupation de la délégation grecque et a proposé une solution consistant à changer l'appellation du Bureau proposé, puisqu'il n'assumerait pas les mêmes fonctions que le Bureau du PAM.
34. D'aucuns ont estimé que, le Bureau de la CMDD disposant d'une autorité restreinte, il n'y aurait pas de conflits entre le Bureau de la Commission et celui des Parties contractantes, et ils ont fait valoir l'importance du rôle du Bureau dans l'intervalle compris entre deux réunions de la Commission.
35. S'agissant de la composition de la CMDD et du fait que le nombre de ses membres n'avait pas été complété (six sièges restant à pourvoir, deux représentant les autorités locales et deux les acteurs socio-économiques), le Coordonnateur a informé le Bureau qu'il avait reçu deux demandes d'adhésion à la Commission, l'une de la Turquie concernant la municipalité de Silifke (Mersin) au titre d'autorité locale et l'autre de l'Institut méditerranéen de l'eau (IME) au titre d'acteur socio-économique.
36. Après en avoir brièvement débattu, le Bureau a accepté le projet de règlement intérieur de la CMDD, tel qu'il avait été proposé par la troisième réunion de la Commission, et il a recommandé son approbation par la Dixième réunion Ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997).
37. Le Bureau a également décidé de demander à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997) de renouveler le mandat confié au Bureau par la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996) en vue d'achever la sélection des membres de la CMDD après concertation avec les Parties contractantes.
38. Le Bureau a également recommandé que la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes reconfirme la composition actuelle de la CMDD pour un nouveau mandat jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour.

Examen de la collaboration du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG)

39. M. I. Dharat, Administrateur de programme, a noté que, conformément à la décision du Bureau, le Secrétariat avait établi un rapport passant en revue la situation des organisations non gouvernementales inscrites sur la liste des partenaires du PAM pour examen par la présente réunion du Bureau. A cet effet, il a présenté le document UNEP/BUR/51/5 intitulé "Collaboration du PAM avec les organisations non gouvernementales - Un examen par le Secrétariat", en soulignant que c'était la première fois que le PAM procédait à une telle évaluation. Il a exposé la teneur du document qui comprenait une section consacrée à un examen critique assorti de recommandations relatives aux 62 ONG déjà inscrites sur la liste du PAM ainsi qu'aux 12 nouvelles ONG demandant leur inscription sur cette liste. Outre les renseignements

inclus dans le document sur ces diverses organisations, la réunion a été saisie d'un dossier complémentaire comportant de nouvelles données de base sur chacune d'elles.

40. Lors du débat qui s'est engagé à ce sujet, il a été fait état de la nécessité de rassembler les ONG en réseaux plutôt que des les admettre individuellement sur la liste du PAM. D'autres membres du Bureau se sont interrogés sur le rôle effectif des ONG et la façon dont elles communiquaient entre elles. Une délégation a estimé qu'il fallait respecter un équilibre entre les ONG du Nord et celles du Sud. Selon elle, le point important n'était pas leur inclusion ou non dans la liste du PAM mais plutôt leur rôle et leur contribution effectifs au PAM et leur travail sur le terrain.
41. Deux membres du Bureau se sont interrogés sur la validité des renseignements fournis dans le document à propos de certaines ONG postulantes et ont réclamé du Secrétariat un supplément d'information.
42. A l'issue du débat sur cette question, il a été convenu qu'il fallait à l'avenir approfondir la réflexion sur le travail méthodologique du PAM se rapportant aux ONG. Le Bureau a décidé à cet égard de proposer à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes de créer un groupe de travail se composant de représentants des Parties contractantes qui serait chargé de mener cette réflexion méthodologique sur la participation des ONG au PAM.
43. S'agissant des demandes d'affiliation des nouvelles ONG, le Bureau a décidé de recommander à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes l'inclusion des ONG qui suivent, dans la liste des partenaires du PAM:
 - Association Marocaine pour la Protection de l'Environnement (ASMAPE)
 - Association Monégasque pour la Protection de la Nature (AMPN)
 - Association de Réflexion d'Echange et d'Action pour l'Environnement et le Développement (AREA-ED)
 - Association Tunisie Méditerranée pour le Développement Durable (ATUMED)
 - Chambers Group for the Development of Greek Isles (EOAEN) - Epemeleteriakos Omilos Anaptyxis Hellenikon Nision
 - EcoPeace
 - Forum of the Mediterranean for the Environment and Sustainable Development (MED Forum)
 - International Energy Foundation (IEF)
 - Mouvement Ecologique Algérien (MEA) - Algerian Ecological Movement (AEM)
44. Le Bureau a décidé de recommander à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes l'annulation des deux ONG suivantes de la liste des partenaires du PAM:
 - ICED - International Centre for Environment and Development (Switzerland)
 - UNIMED - University of the Mediterranean (Italy)

Point 7 de l'ordre du jour.

Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

45. Le Secrétariat a proposé que la prochaine réunion du Bureau se tienne, si nécessaire, juste avant la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, 18-21 novembre 1997).
46. Après avoir débattu de ce point, le Bureau a décidé qu'une brève réunion du Bureau serait convoquée le 18 novembre 1997 à l'hôtel Palace, à Tunis, à 8 h 30.

Point 8 de l'ordre du jour.

Questions diverses

47. Le Vice-Président représentant la Grèce a insisté sur la nécessité d'assurer un enregistrement sonore des délibérations lors des réunions du Bureau, comme c'était le cas dans le passé.
48. Le Coordonnateur a confirmé que cela serait fait à l'avenir.

Point 9 de l'ordre du jour.

Adoption du rapport de la réunion

49. Il a été convenu qu'un projet de rapport de la réunion serait établi par le Secrétariat et adressé aux membres du Bureau pour observations avant sa finalisation et sa distribution.

Point 10 de l'ordre du jour.

Clôture de la réunion

50. Le Président, au nom de tous les membres du Bureau et du Secrétariat, a remercié le CAR/PB d'avoir accueilli la réunion dans ses locaux avec une chaleureuse hospitalité.
51. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 31 octobre 1997 à 14 h 30.

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**MOROCCO
MAROC**

Président
S.E. Monsieur Lahoucine Tijani
Secrétaire d'Etat auprès du
Ministre de l'Agriculture et l'Equipement
et de l'Environnement, chargé de l'Environnement
36, Charii Al Abtal
Agdal - Rabat
Maroc

Tel: 212 7 770885, 777681

Fax: 212 7 777697, 772640

**ALGERIA
ALGERIE**

Vice-Président
M. Mohamed SI. Youcef
Directeur Général de l'Environnement
Ministère de l'Intérieur des Collectivités locales
et de l' Environnement
Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement
Palais Mostapha Pacha
Avenue de l'Indépendance
Alger
Algérie

Tel: 213 2 652967-651365

Fax: 213 2 652802

**EGYPT
EGYPTE**

Vice-Président
Mr Abdel Ghaffar Aldieb
Director of Environment and Sustainable
Development Department
Ministry of Foreign Affairs of Egypt
Corniche El Nile Street
Maspero
Cairo
Egypt

Tel: 202 5747847

Fax: 202 5747839

**GREECE
GRECE**

Vice-Président

Mr Alexandros Lascaratos

MAP liaison officer for Greece

Department of Applied Physics

Laboratory of Meteorology and Oceanography

University of Athens (building Phys-V)

Panepistimioupolis

Athens 15784

Tel: 301 7284839

Fax: 301 7295281

E-mail: alasc@pelagos.ocean.uoa.ariadne-T.gr

**ISRAEL
ISRAEL**

Vice-Président

Ms Nehama Ronen

Director General

Ministry of the Environment

P.O. Box 34033

5 Kanfei Nesharim Street

95464 Jerusalem

Israel

Tel: 972 2 6535934

Fax: 972 2 6553720/2

**SPAIN
ESPAGNE**

Rapporteur

Ms Amparo Rambla Gil

Subdirectora General Adjunta Normativo y

Coop. Institucional

Ministerio de Medio Ambiente

Plaza San Juan de la Cruz s/n

28002 Madrid

Spain

Tel: 34 1 5976374

Fax: 34 1 5978590

E-mail: amparo.rambla@senci.mma.es

ADVISERS-COUNSELLERS

**ISRAEL
ISRAEL**

Ms Ms Valerie Brachya
Director
Environmental Planning Division
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
5 Kanfei Nesharim Street
95464 Jerusalem
Israel

Tel: 972 2 6553850,1
Fax: 972 2 6553853
E-mail: valerie@netvision.net.il

**MOROCCO
MAROC**

Mme Bani Layachi
Directeur de l'observation des études et de
la coordination
Ministère de l'Environnement
75 rue de Sebou Agdal
Rabat
Maroc

Tel: 212 7 680740,41
Fax: 212 7 680746

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN**

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**Mr Lucien Chabason
Coordinator**

**Mr Ibrahim Dharat
Senior Programme Officer**

**Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P. O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece**

Tel: 30 1 7253190-5

Fax: 30 1 7253196-7

Tlx: 222564 - 222611 MEDU GR

E-mail: unepmedu@compulink.gr